Jeudi 7 mai 2009

## Saturargues Les fêtes locales menacées de disparition

Lionel Omont, le maire de Saturargues, n'a toujours pas avalé la pilule, amère. En décembre dernier, le tribunal administratif de Montpellier, saisi par un habitant du village, a condamné la commune à verser 12 000 € à ce dernier, en réparation du préjudice que lui occasionne la fête locale. Le tribunal a notamment considéré que le règlement des festivités n'avait pas été affiché, comme la loi en fait obligation. La commune a payé, mais n'en a pas moins interjeté appel du jugement devant la cour d'appel administrative de Marseille. Un récent éditorial du maire dans le journal municipal, retraçant les grandes lignes de l'affaire, a mis Saturargues en émoi ces derniers jours.

A l'origine du conflit, les nuisances, en particulier le bruit, qui incommodent le plaignant, riverain de l'esplanade. Depuis des années, le site, à l'écart du cœur du village, accueille traditionnellement les diverses festivités saturarquoises : concours de boule, repas de quartiers, bal du 14 juillet et surtout fête votive, le temps fort de la vie du village,

en août.

A deux reprises, ce riverain a perdu les procès intentés depuis le milieu des années 1990 à la commune. Tenace, il a néanmoins persévéré et le tribunal a donc, cette fois, tranché en sa faveur.

## Un habitant excédé par le bruit a fait comdamner la commune à payer 12 000 €

« Nous ne comprenons pas cette décision alors que le dossier est identique à celui qui a été plaidé dans le passé. Mais si la cour de Marseille persiste dans le même sens, sa décision signera l'arrêt de mort des fêtes de Saturargues », prévient le maire qui ne cache pas son désarroi.

Le premier magistrat, et avant lui son prédécesseur, le président du comité des fêtes,



Lionel Omont assure que la commune ne dispose pas d'autre site que celui de l'esplanade pour faire la fête.

ainsi que plusieurs villageois ont tenté de pacifier la situation et de trouver des solutions susceptibles de convenir à leur concitoyen amateur de calme campagnard. En vain. « Le comité des fêtes a même proposé de prendre en charge l'hôtel pour y loger cette famille pendant les quatre jours de la fête locale. Sans succès », relève Omont, qui assure également qu'aucun autre riverain de ce quartier tranquille n'a trouvé jusqu'ici matière à se plaindre. Leur irréductible voisin exige pourtant que les diverses manifestations soient déplacées ailleurs.

Impossible, selon le maire. Il affirme avoir fait le maximum pour limiter les désagréments. Des vigiles assurent la surveillance et la sécurité de la fête, qui n'a jamais connu la moindre bagarre. Les pompiers sont présents en permanence pendant les quatre jours; les règlements, notamment en matière de fermeture et de vente d'alcool, sont dé-« scrupuleusement sormais respectés ».

Devant la menace, le village est néanmoins en ébullition. « Les habitants sont en colère. J'ai des gens dans mon bureau tous les jours. » La date butoir, après laquelle il sera

matériellement impossible d'organiser la fête, approche. Lionel Omont et le président du comité des fêtes ont demandé un rendez-vous au préfet. « Si la fête ne se fait pas, il y aura des conséquences économiques pour les commerçants, les manadiers, les orchestres. De plus, c'est un moment de convivialité essentiel, tout le village se mobilise pour aider, cela contribue à maintenir le lien social et les traditions », insiste le maire, qui bougonne : « Si encore le protestataire était parisien! Même pas, c'est un Nîmois », constate-t-il, dépité. •

Maria DUTRON